



REGLEMENT COMPETITION INTERNATIONALE NAILARTFRANCE 2021 ON LINE POSTER NAILS AND MAKE UP

Thème : COUVERTURE DE MAGAZINE « MODE HAUTE COUTURE HIVER 2021/2022 ».

1. GENERALITES

- La compétition NAIL ART « **POSTER NAIL ART** », est organisée par l'association à but non lucratif, loi 1901, NAILARTFRANCE, siège social 7 rue du Vercors 38400 saint martin d'Hères.
- La compétition est soumise, au règlement général suivant.
- **Chaque compétiteur relira, régulièrement, ce règlement actualisé, sur le site, jusqu'à la clôture des inscriptions.**
- Les règles, sont les mêmes, pour tous les pays.
- **Toutes les règles françaises non écrites ici, sont insérées dans le règlement général du concours, elles font foi de références et de support juridique.**
- Tout le travail sera, impérativement, créé par le compétiteur.

2. INSCRIPTION

- Les inscriptions s'effectuent, sur le site internet : <https://nailartfrance-competition.fr>
- Les compétiteurs sont entièrement responsables, de leur inscription.
- L'inscription est acceptée, dès que le paiement est validé par la banque.
- Les transactions bancaires en ligne, sont sécurisées.
- Les frais d'inscription sont personnels, et ne peuvent pas être cédés à des tiers.
- Chaque compétiteur s'inscrit lui-même.
- Il est interdit d'inscrire un compétiteur, autre que soi-même, sous peine de disqualification immédiate.
- Toute inscription payée, appartient définitivement à l'association Nailartfrance.
- Une facture est automatiquement envoyée par mail. Contrôlez les spam et le courrier indésirable de votre boîte mail.
- Aucune division. Les compétiteurs s'inscrivent sans aucune distinction, de niveau ou d'expérience.
- Chaque compétiteur s'inscrit et participe individuellement au podium NailArtFrance.
- Les compétiteurs de même nationalité, participent au podium des nations, s'ils sont 3 représentants au minimum, de même nationalité, à présenter un travail, dans la même épreuve.
- Tous les pays du monde, sont autorisés à participer.
 - **TARIF DE L'INSCRIPTION POUR LA France 90 EUROS TTC**
 - **TARIF POUR LES PAYS ETRANGERS 75 EUROS (LA TVA EST DEDUITE AU MOMENT DU PAIEMENT)**
- le compétiteur ne participe qu'une seule fois à chaque épreuve.
- Chaque compétiteur écrira sa nationalité, identique à celle de ses papiers d'identité. Si un compétiteur a la double nationalité, il doit choisir à l'inscription, le pays de son choix.
- Les compétiteurs respecteront, toute la règle. Tout compétiteur, qui ne respecte pas la règle imposée, sera disqualifié, sans dédommagement. Aucun remboursement, ne sera effectué.

3. SUJET ET THEME

- **LE SUJET DU THEME EST VIRTUEL ET IMAGINAIRE.**
- « La fédération de la Haute couture, vous a sélectionné parmi tous les candidats, pour illustrer, la couverture de son magazine du mois de décembre 2021. Cette revue de mode, spécialiste de la haute couture, destinée à un public de professionnels, souhaite surprendre ses clients, en leur proposant, une nouvelle image de la femme, RAFFINEE, ELEGANTE, FEMININE ET ORIGINALE. Le concepteur demande de fournir, une photo, en vous inspirant du thème et des couleurs : « Haute couture : HIVER 2021/2022 ».
- La photo sera obligatoirement composée :
 - o D'un visage maquillé, vue de face.
 - o D'une coiffure.
 - o D'une pose d'ongles, sur les deux mains, avec une composition de nail art sur les 4 doigts suivants :
LE MAJEUR ET L'ANNULAIRE, SUR CHAQUE MAIN.
- Les ongles sans nail art, seront obligatoirement recouverts de couleur.
- Toute la création sera adaptée au thème imposé.
- Ongles, maquillage et coiffure seront harmonieux, élégants, raffinés, originaux, et artistiques.

4. OBLIGATIONS

- **ENVOI DE LA PHOTO EN PIECE JOINTE SUR LE MAIL :
COMPETITIONNAILARTFRANCE@GMAIL**
- **ECRIRE OBLIGATOIREMENT DANS LE MAIL, VOTRE NOM PRENOM ADRESSE.**
- La photo sera réalisée en vue de face.
- Le poster sera réalisé en couleur.
- Le maquillage sera obligatoirement effectué sur l'ensemble du visage.
- Une coiffure adaptée au thème.
- Les 10 doigts des 2 mains seront obligatoirement, tous visibles, vue de dessus ou vue de profil, et rempliront environ 50% du poster.
- Le maquillage du visage, la coiffure et le décor, seront obligatoirement, visibles et rempliront, environ 50 % du poster.
- Réalisation de 10 extensions d'ongles, sur les deux mains D'UN MODELE avec des papiers formes et des produits de construction : Gel et/ou acrylique et/ou acrygel.
- Le choix des techniques et couleurs de nail art sont libres.
- Le design nail art sera réalisé sur les 4 doigts suivants : **Le majeur et l'annulaire, sur chaque main.**
- La forme des ongles sera identique sur les 10 doigts.
- La forme des ongles sera obligatoirement artistique, élégante et raffinée.
- Les ongles sans nail art, seront obligatoirement, colorés.
- Le compétiteur doit impérativement, effectuer lui-même, la pose d'ongles, le nail art, et la coiffure.
- Toute la création sera effectuée et adaptée au thème imposé.

5. AUTORISATIONS

a. Ongles

- Le choix de la forme et de la longueur, des extensions d'ongles artistiques, est libre.
- Gel, acrylique, acrygel sont autorisés.
- Gel paint, gel color, gel 3D, gel pasta, peinture acrylique, airbrush sont autorisés.
- Toutes les techniques de nail art, et les décors sont autorisés et libre de choix.
- Pierres, strass, perles, microbilles, paillettes, ect.

b. Coiffure

- Les perruques, postiches et tout autre rajout capillaire, les coiffes et tous les ornements, sont autorisés.

c. Maquillage

- Une maquilleuse et tous les produits, et les couleurs de maquillage, conformes aux normes, sont autorisés.
- Les faux cils, cils en couleurs, sont autorisés.
- Les bijoux, ornements sont autorisés. Le choix de l'arrière- plan, est libre.
- Un photographe est autorisé sous conditions (voir les interdictions).

6. INTERDICTIONS

IL EST INTERDIT :

- De ne pas fournir ses coordonnées dans l'envoi du mail
- D'utiliser des mains artificielles, des décalcomanies, des stamping et du bodypainting.
- De coller sur le modèle, les extensions réalisées à l'avance.
- D'utiliser des tips ou tous types de capsules.
- D'avoir des tatouages ou autres signes distinctifs sur les parties du corps visibles.
- D'afficher des logos, des noms de marque, une signature sur la photo finale du poster.
- D'avoir des bijoux ou ornements avec un nom de marque.
- De modifier numériquement les photos des ongles, du maquillage et de la coiffure.
- De présenter une photo, en vue de profil, ou de ¾.
- De présenter une photo en noir et blanc.
- De présenter une photo floue.
- De présenter des animaux, faux ou réels, sur le poster.
- De présenter deux personnages, sur la même photo.
- De présenter des enfants sur le poster.
- De cacher 1 seul ongle sur la photo.
- De présenter les ongles sans nail art, non colorés.
- De présenter des ongles avec du nail art, autre, que sur les doigts dénommés : MAJEURS ET ANNULAIRES.
- De créer le poster sur soi-même et de présenter cette photo.
- De photographier le corps du modèle, en entier.
- D'inscrire un compétiteur, autre que lui-même.
- De s'inscrire avec son pays de résidence au lieu, de celui, de sa nationalité.
- De publier des travaux avant le résultat officiel du jugement sur tous les réseaux sociaux, ou magazines.
- De présenter un travail déjà exécuté, auparavant.
- De s'inscrire plusieurs fois.
- De publier ses feuilles de notes sur les réseaux sociaux.
- De contacter les juges en privé, avant, pendant et après la compétition.

7. REPARTITION DES 200 POINTS

- **Aspect général et présentation** (20 points) : les 10 ongles seront visibles, harmonie du travail. Le candidat perdra 2 points, par ongle non visible. La qualité de la photo.
- **Respect du thème** (20 points) : Respect du thème, et des 50 % pour les ongles et des 50 % pour la coiffure, le maquillage et le décor.
- **Forme et structure** (30 points) : Les juges évalueront la qualité de la forme choisie et sa structure.
- **Design Nail Art** (30 points) : Le choix des couleurs, du style, et le nombre de techniques seront évalués.
- **Coiffure** (20 points)
- **Maquillage** (20 points)
- **Technicité du nail art** (20 points) : Réalisation et maîtrise des techniques de NAIL ART.
- **Harmonie des couleurs** (20 points)
- **Originalité** (20 points)

DES PENALITES DE 5 POINTS PAR CRITERE, SONT APPLICABLES, EN CAS DE NON-RESPECT DE LA REGLE.